



## Foire aux questions – École secondaire Jacques-Leber

Dans le cadre de l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 14 mai 2025, concernant l'intention de modification des parties du 2<sup>e</sup> cycle d'enseignement dispensé à l'école secondaire Jacques-Leber à compter de l'année scolaire 2026-2027, des questions et préoccupations ont été soulevées par les parents, les citoyens et les partenaires du milieu. Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) tient à remercier toutes les personnes qui ont pris part à cette démarche participative essentielle.

*La consultation a permis de faire entendre une diversité de points de vue, mais tous exprimés dans un esprit constructif, avec le souci du bien-être des élèves et de la qualité de leur parcours scolaire.*

Comme mentionné lors de la rencontre du 14 mai dernier, le CSSDGS vise, par cette foire aux questions, à répondre de façon claire et transparente aux questions et enjeux soulevés, de manière complémentaire, en s'appuyant sur les faits et les objectifs poursuivis par le CSSDGS : offrir un parcours scolaire cohérent, équitable et durable pour l'ensemble des élèves du territoire.

### Transmettre une question complémentaire

Advenant le cas où une question n'aurait pas été répondue lors de la consultation publique ou dans la foire aux questions qui se veut évolutive, vous pouvez nous la transmettre en utilisant le code QR suivant, **au plus tard le 30 mai 2025 à 16 h.**

Votre contribution est précieuse et sera prise en compte dans l'analyse finale du projet.



---

### 1. Pourquoi tous les enfants de Saint-Constant ne peuvent-ils pas fréquenter l'école secondaire Jacques-Leber?

L'école secondaire Jacques-Leber a une capacité d'accueil maximale, même après agrandissement. Le CSSDGS doit composer avec la croissance démographique de sa clientèle du secteur, la distribution géographique des élèves et la capacité du nouveau bâtiment et du terrain de cette école. L'objectif est d'offrir un parcours secondaire stable pour le plus grand nombre d'élèves tout en respectant la capacité d'accueil et la qualité des services éducatifs à offrir à tous nos élèves.

## **2. Pourquoi ne pas construire un étage supplémentaire ou agrandir davantage l'école Jacques-Leber?**

Le projet de construction de la nouvelle école secondaire Jacques-Leber a été autorisé et conçu en fonction du déficit en espace reconnu dans les secteurs Nord et Nord-Ouest qui comprend sept municipalités locales (Delson, Saint-Constant, Sainte-Catherine, La Prairie, Candiac, Saint-Mathieu et Saint-Philippe) et quatre écoles secondaires (des Timoniers, Fernand-Seguin, Jacques-Leber et de la Magdeleine).

## **3. Pourquoi certains secteurs de Saint-Constant sont-ils inclus et d'autres non dans la proposition actuelle?**

L'hypothèse actuellement en consultation est basée sur une analyse approfondie de plusieurs facteurs : la stabilité du parcours des élèves, l'offre de service pour l'adaptation scolaire et les programmes pédagogiques particuliers, la capacité d'accueil des écoles secondaires du secteur, la répartition géographique des élèves, les prévisions démographiques, le développement domiciliaire à venir et les distances de transport des élèves.

## **4. Est-ce que des écoles actuellement incluses dans le scénario pourraient être retirées sans nouvelle consultation?**

Si un changement majeur devait être apporté au scénario présenté, le CSSDGS s'engage à agir avec transparence et respect et à consulter les écoles et les familles.

## **5. Que fera le CSSDGS pour s'assurer que les voix de tous les parents soient entendues, même ceux qui appuient le scénario actuel?**

Le processus de consultation publique est justement conçu pour recueillir une diversité d'opinions. Même si certains parents ne se sont pas exprimés lors de la soirée de consultation, leurs commentaires peuvent toujours être transmis par écrit. Tous les commentaires reçus d'ici au 30 mai, à 16 h, seront analysés avec la même attention.

## **6. Quand la décision sera-t-elle prise?**

La décision est prévue pour le 25 juin 2025, lors d'une séance publique du conseil d'administration.

## **7. Le transport scolaire vers l'école de la Magdeleine inquiète certains parents en raison de la durée des trajets et des conditions routières. Comment ces enjeux sont-ils considérés?**

Le CSSDGS est conscient que le transport scolaire est une préoccupation pour plusieurs familles. Le temps de trajet et les conditions de circulation sont des éléments considérés dans l'analyse des scénarios étudiés.

## **8. Des parents craignent une rupture sociale pour leur enfant et un sentiment d'insécurité dans une grande école secondaire. Comment le CSSDGS tient-il compte de ces aspects?**

Le bien-être et la sécurité des élèves sont au cœur des préoccupations du CSSDGS. Lorsqu'un élève change d'environnement, une transition afin de bien accompagner l'élève est essentielle. Le CSSDGS prévoit des mesures d'accueil, d'intégration et de soutien pour favoriser l'adaptation.

**9. Mon enfant réside à Saint-Constant et fréquente un profil à l'école secondaire Saint-François-Xavier. Lorsqu'il aura terminé son parcours dans ce profil, poursuivra-t-il en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire à l'école de la Magdeleine comme prévu actuellement?**

Les élèves qui résident à Saint-Constant et qui fréquentent un profil pour la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire dans une autre école secondaire sur le territoire du CSSDGS poursuivront en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire à l'école de la Magdeleine, comme prévu initialement. Un élève qui réside dans le bassin qui sera associé à l'école secondaire Jacques-Leber, qui fréquente un profil pour la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire dans une autre école secondaire sur le territoire du CSSDGS et qui souhaiterait plutôt fréquenter l'école secondaire Jacques-Leber en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, devra en faire la demande par écrit lors de la période annuelle de réinscription.

**10. Pourquoi l'option de conserver en tout ou en partie le bâtiment actuel n'a-t-elle pas été considérée?**

Le projet qui a été autorisé initialement permettait un agrandissement de l'école Jacques-Leber pour un ajout de 650 places-élèves pondérées dans les secteurs Nord et Nord-Ouest. À la suite des analyses effectuées pour la réalisation de cet agrandissement et considérant la vétusté de certaines parties de l'école Jacques-Leber, les coûts et les impacts de sa remise à niveau et l'espace disponible sur le terrain, la solution optimale retenue et autorisée fut celle de la reconstruction de l'école en combinant sa capacité d'accueil actuelle avec celle de l'agrandissement autorisé.

**11. Le CSSDGS travaille-t-il à trouver des solutions pour intégrer les élèves du secteur Piché-Dufrost à l'école Jacques-Leber?**

Le CSSDGS est actuellement en train d'évaluer les ajustements qui pourraient être apportés à l'hypothèse de consultation en considérant les différents avis reçus, les besoins de l'ensemble des élèves et des familles, la réalité démographique du territoire et le parc immobilier du CSSDGS. Chaque intervention, chaque point de vue exprimé dans le cadre de la consultation contribue à cet exercice de réflexion.

**12. Pourquoi l'école a été construite trop petite? Non seulement elle ne tient pas compte de la démographie changeante, mais elle ne convient même pas à la demande actuelle.**

La taille de la nouvelle école Jacques-Leber a été autorisée en fonction de l'évolution démographique prévue d'un secteur composé de sept municipalités (Delson, Saint-Constant, Sainte-Catherine, La Prairie, Candiac, Saint-Mathieu et Saint-Philippe) et de la capacité d'accueil de l'ensemble des écoles secondaires existantes dans ce secteur.